

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2938

présenté par

M. Midy, M. Le Gac, M. Olive, M. Viry, Mme Klinkert et Mme Spillebout

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	9 000 000	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	9 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2025 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	9 000 000	9 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à augmenter de 9 millions d'euros les crédits attribués au programme développement des entreprises et régulation, afin de restaurer le budget des pôles de compétitivité et de croissance.

Les pôles de compétitivité jouent un rôle fondamental dans le développement économique et l'innovation en France. Ils agissent comme un levier pour les investissements privés, générant un retour sur investissement significatif pour le secteur public.

Les 55 pôles labellisés partout sur le territoire, regroupant plus de 1 000 salariés, sont entrés dans leur 5ème phase d'action pour la période 2023-2026 avec le soutien de l'État et des Régions. Pour la durée de cette phase, l'État s'est engagé à soutenir les pôles avec un budget de fonctionnement de 9 millions d'euros par an. Réduire ou supprimer cette dotation compromettrait le fonctionnement des pôles de compétitivité, limiterait la dynamique d'innovation dans les territoires pour les PME, ETI et grands groupes qui travaillent en collaboration et amoindrirait l'attractivité de la France pour les investissements privés et l'innovation.

Afin d'assurer la recevabilité financière du présent amendement il est proposé, tant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement, de minorer de 9 millions d'euros les crédits du programme 305 "Stratégies économiques", en aucun cas pour pénaliser ce programme mais uniquement afin de respecter les conditions de recevabilité financière. Il conviendra que le Gouvernement lève le gage en cas d'adoption de l'amendement.